



COMMUNE DE DOMPIERRE-SUR-HELPE

DEPARTEMENT du NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES/HELPE - CANTON D'AVESNES/HELPE

13, Le Village - BP 2
59440 DOMPIERRE-SUR-HELPE
Tél. : 03.27.61.04.11
mairie@dompierrezurhelpe.fr

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE DE CIRCULATION N° 2022-21

Nous, Jean-Pierre Libert, Maire de la commune de Dompierre sur Helpe,

Vu la loi n° 82-213 du 02 mars 1982,

Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière, modifié par des arrêtés subséquents,

Vu le Code des Communes, art L. 131-1 et L. 132-2,

Vu l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire,

Vu le Code de la Route,

Considérant que l'intérêt majeur de la sécurité et de la tranquillité publique justifie pleinement la réglementation proposée.

Compte-tenu de la demande d'effectuer une reconstruction de chaussée et assainissement sur la RD 124 par l'entreprise JEAN LEFEBVRE NORD de Cambrai.

ARRETE

Article 1 : Les travaux seront exécutés du 09/11/2022 au 02/12/2022.

Article 2 : La circulation sera fermée dans les deux sens du 14/11/2022 au 02/12/2022 sur la portion du croisement de la rue des Juifs au croisement de la route du Monceau à tous les véhicules (2 roues - VL - PL - Engins agricoles).

Article 3 : Les riverains et les personnels de l'école pourront emprunter la portion fermée (par le bas pour les numéros 1 et 1bis, par le haut pour les numéros 2 et 4 et l'école).
Les piétons pourront traverser le chantier.

Article 4 : La signalisation nécessaire et conforme à la réglementation sera mise en place par l'entreprise JEAN LEFEBVRE. Des déviations seront mises en place aux carrefours des D951 et D962.

Article 5 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires seront constatées par des procès-verbaux et transmis aux tribunaux compétents.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé :

- Gendarmerie brigade d'Avesnes sur Helpe
- Les agriculteurs
- Les riverains
- Les carrières de Dompierre et Brocahut
- Les services de secours - SDIS

Fait à Dompierre-sur-Helpe,
Le 04 novembre 2022

Le Maire,

Jean-Pierre LIBERT